



RAPPORT ANNUEL DU TPIY

15 octobre 2012



Allocution du Président Meron devant l'Assemblée générale

Lors de la présentation à l'Assemblée générale des Nations Unies du dix-neuvième rapport annuel du Tribunal, le Président du TPIY, Theodor Meron, a souligné les mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal et remercié les États Membres pour l'important soutien qu'ils ont toujours apporté au Tribunal.

« Au cours des douze prochains mois, il est prévu que tous les procès, hormis ceux des accusés récemment arrêtés, soient achevés, et l'essentiel des travaux du Tribunal sera en appel », a déclaré le Président, en présentant les « progrès considérables » réalisés dans les procès. Il estime que la plupart des procès devant la Chambre d'appel seront terminés d'ici à décembre 2014.

Le Président Meron a cependant mis en avant les divers défis que le Tribunal doit relever pour achever rapidement ses travaux, soulignant que « prévoir la durée des procès devant le Tribunal est un art et non pas une science ». Il a signalé un certain nombre de facteurs ayant une incidence négative sur la réalisation des travaux du Tribunal, notamment la complexité qui caractérise les procédures internationales et le départ de fonctionnaires expérimentés. Le Président

Meron a assuré aux États Membres que le Tribunal restait fermement engagé à mener à bien sa mission dans les meilleurs délais, en respectant pleinement les droits des accusés et en assurant la protection des victimes et des témoins.

Le Président a évoqué ensuite la célébration prochaine du 20ème anniversaire de la création du Tribunal, qui aura lieu en mai 2013, et en a profité pour revenir sur les réalisations du TPIY. Déclarant que le Tribunal constituait « un bel exemple de réussite », il a souligné son influence indéniable sur le paysage de la justice pénale internationale :

« Depuis sa création, il y a presque vingt ans, le Tribunal a établi qu'il existe une justice pénale internationale qui peut être mise en œuvre, ouvert la voie à une multitude de nouvelles juridictions internationales, et,

pour la première fois, défini les contours de ce qui est effectivement un nouvel ordre mondial, celui d'un monde où tous les auteurs présumés de violations graves des droits de l'homme en temps de conflit armé pourront être traduits en justice et où la question qui se pose n'est pas celle de savoir si mais quand et où ils devront répondre de leurs actes. »

Le Président a conclu en affirmant que la réussite du TPIY était aussi celle des États Membres, et il les a remerciés pour leur confiance inébranlable dans les travaux du Tribunal : « Sans l'appui solide que les États Membres apportent depuis longtemps au Tribunal, rien de ce que nous avons accompli n'aurait été possible », a-t-il déclaré.

Le texte intégral de l'allocution du Président est disponible sur [le site Internet](#) du tribunal.

RAPPORT DU PROCUREUR

8, 9 et 15, 16, 17 octobre 2012



Missions du Procureur en Serbie et en Bosnie-Herzégovine

En prévision de la présentation devant le Conseil de sécurité de l'ONU de son dernier rapport sur l'avancée des travaux de son Bureau, le Procureur, Serge Brammertz, s'est rendu en Serbie et en Bosnie-Herzégovine afin de rencontrer plusieurs hauts responsables et de s'entretenir avec eux de la coopération entre son Bureau et les autorités de ces pays et des progrès réalisés dans les poursuites pour crimes de guerre engagées devant les juridictions nationales.

Les 8 et 9 octobre, le Procureur a rencontré, en Serbie, le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre et le Ministre de la défense, le Ministre et président du Conseil national pour la

coopération avec le TPIY, le procureur chargé des crimes de guerre, ainsi que des représentants des services de sécurité.

Du 15 au 17 octobre, il a rencontré, en Bosnie-Herzégovine, des membres de la présidence tripartite, le Procureur d'État, des représentants de la section spécialisée dans les crimes de guerre, des membres de la communauté internationale et des représentants d'associations de victimes.

Le Procureur, Serge Brammertz, soumettra au Conseil de sécurité un rapport sur l'avancée des travaux de son Bureau, à la mi-novembre.

DANS LES SALLES D'AUDIENCE

16 octobre 2012



Goran Hadžić et Radovan Karadžić en salle d'audience

Le 16 octobre était une journée particulièrement importante pour le Tribunal, car elle a marqué l'ouverture de son dernier procès - celui de Goran Hadžić, ancien Président de la République serbe de Krajina autoproclamée (RSK).

Au moment de son arrestation l'année dernière, Goran Hadžić était le dernier fugitif sur les 161 personnes mises en cause

par le Tribunal. L'Accusation s'est vu allouer 175 heures pour présenter ses moyens et elle entend citer 85 témoins à charge. Le 16 octobre, Radovan Karadžić était également en salle d'audience, pour l'ouverture de la présentation de ses moyens. Il a fait une déclaration personnelle devant la Chambre, après la déposition du premier témoin.



PROGRAMME DE SENSIBILISATION

19 octobre 2012



Le projet éducatif prend fin après avoir été salué par tous les participants

Le Programme de sensibilisation du Tribunal a conclu le projet éducatif sans précédent qu'il a mené à l'intention des jeunes pour l'année scolaire 2011-2012. Les dernières conférences ont été données devant des étudiants en droit de l'université de Tuzla et dans deux universités de Mostar (Bosnie-Herzégovine).

« Ce projet a permis au TPIY, pour la première fois de son histoire, de s'adresser aux lycéens des pays de l'ex-Yougoslavie et de renforcer son activité de sensibilisation auprès des universités de la région », a déclaré Nerma Jelačić, chef de la communication et du Programme de sensibilisation du Tribunal.

Près de 3 500 élèves et étudiants de 50 lycées et 30 universités de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Kosovo, de Serbie, de

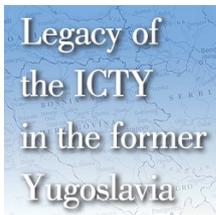
l'Ancienne république yougoslave de Macédoine et du Monténégro ont bénéficié de cette initiative. Des présentations ont eu lieu dans certaines des communautés les plus touchées par les conflits des années 1990, notamment à Srebrenica, Foča, Prijedor, Mostar, Vukovar, Zadar, Petrinja, Kačanik et Djakovica/Gjakovë.

L'immense majorité des élèves et des étudiants ayant participé, ainsi que leurs enseignants et les responsables de leurs établissements, ont formulé des commentaires positifs sur les présentations et exprimé le souhait que le projet continue lors de la prochaine année scolaire.

Pour en savoir plus sur le Programme de sensibilisation, veuillez consulter [le site Internet](#) du Tribunal.

HÉRITAGE DU TPIY

23 octobre 2012



Conférences à Sarajevo, Zagreb et Belgrade

Dans le cadre des efforts que le Tribunal a entrepris pour encourager le dialogue au sujet de son héritage en ex-Yougoslavie, le TPIY tiendra, au mois de novembre, une série de conférences en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie.

Ces conférences donneront l'occasion aux parties intéressées des pays de la région d'engager un dialogue direct et constructif au sujet du rôle du TPIY en ex-Yougoslavie.

La première conférence aura lieu à Sarajevo le mardi 6 novembre, la deuxième à Zagreb le jeudi 8 novembre et la troisième et dernière à Belgrade le jeudi 22 novembre.

Le Président du TPIY, Theodor Meron, a fait le commentaire suivant au sujet de l'utilité de ces rencontres : « Alors que le

TPIY va bientôt fermer ses portes, il est plus important que jamais qu'il s'adresse aux communautés de l'ex-Yougoslavie. Avec ces conférences, le Tribunal cherche non seulement à faire connaître ses réalisations, mais aussi à obtenir l'avis des communautés concernées sur les mesures à prendre afin de pérenniser l'héritage du Tribunal dans la région de l'ex-Yougoslavie ».

Organisées par le Programme de sensibilisation du TPIY, ces trois conférences ont été rendues possibles grâce au généreux soutien de l'Union européenne et des gouvernements des Pays-Bas et de la Confédération suisse.

Les programmes des conférences et document de présentation sont disponibles (en anglais) sur [le site Internet](#) du Tribunal.



AVANCEMENT DES AFFAIRES

PROCÈS EN COURS

Hadžić	<ul style="list-style-type: none"> Le procès s'est ouvert le 16 octobre 2012
Haradinaj et consorts	<ul style="list-style-type: none"> Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu les 25, 26 et 27 juin 2012
Karadžić	<ul style="list-style-type: none"> La présentation des moyens de la Défense a débuté le 16 octobre 2012
Mladić	<ul style="list-style-type: none"> Le procès s'est ouvert le 16 mai 2012
Prlić et consorts	<ul style="list-style-type: none"> Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu du 7 février au 2 mars 2011
Šešelj	<ul style="list-style-type: none"> Les parties ont présenté leur réquisitoire et plaidoirie les 5 et 20 mars 2012
Stanišić & Simatović	<ul style="list-style-type: none"> La présentation des moyens de la Défense a débuté le 15 juin 2011
Stanišić & Župljanin	<ul style="list-style-type: none"> Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu du 29 mai au 1er juin 2012
Tolimir	<ul style="list-style-type: none"> Les réquisitoire et plaidoirie ont eu lieu du 14 au 16 août 2012

PROCÈS EN APPEL

Đorđević	<ul style="list-style-type: none"> Le jugement a été prononcé le 23 février 2011 (peine : 27 ans d'emprisonnement) L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel
Gotovina et consorts	<ul style="list-style-type: none"> Le jugement a été prononcé le 15 avril 2011 (peines : Gotovina - 24 ans d'emprisonnement ; Markač - 18 ans d'emprisonnement) L'audience d'appel a eu lieu le 14 mai 2012
Lukić & Lukić	<ul style="list-style-type: none"> Le jugement a été prononcé le 20 juillet 2009 (peines : Milan Lukić - emprisonnement à perpétuité ; Sredoje Lukić - 30 ans d'emprisonnement) L'audience d'appel a eu lieu les 14 et 15 septembre 2011
Perišić	<ul style="list-style-type: none"> Le jugement a été prononcé le 6 septembre 2011 (peines : 27 ans d'emprisonnement) La date de l'audience d'appel a été fixée au 30 octobre 2012
Popović et consorts	<ul style="list-style-type: none"> Le jugement a été prononcé le 10 juin 2010 (peines : Popović - emprisonnement à perpétuité ; Beara - emprisonnement à perpétuité ; Nikolić - 35 ans d'emprisonnement ; Borovčanin - 17 ans d'emprisonnement ; Miletić - 19 ans d'emprisonnement ; Gvero - 5 ans d'emprisonnement ; Pandurević - 13 ans d'emprisonnement) L'accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel concernant tous les accusés, à l'exception de Borovčanin, dont la peine est par conséquent définitive
Šainović et consorts	<ul style="list-style-type: none"> Le jugement a été prononcé le 26 février 2009 (peines : Šainović - 22 ans d'emprisonnement ; Ojdanić - 15 ans d'emprisonnement ; Pavković - 22 ans d'emprisonnement ; Lazarević - 15 ans d'emprisonnement ; Lukić - 22 ans d'emprisonnement ; Milutinović - acquitté) L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel concernant tous les accusés hormis Milutinović, dont l'acquittement est par conséquent définitif

OUTRAGE AU TRIBUNAL

Rašić	<ul style="list-style-type: none"> Le jugement a été prononcé le 7 février 2012 (Peine : 12 mois d'emprisonnement) L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel
Šešelj	<ul style="list-style-type: none"> Second acte d'accusation - le jugement a été prononcé le 31 octobre 2011 (peine : 18 mois d'emprisonnement) Le 14 novembre 2011, l'Amicus Curiae chargé des poursuites a déposé son acte d'appel
Šešelj	<ul style="list-style-type: none"> Troisième acte d'accusation pour outrage au Tribunal- le procès s'est ouvert le 12 juin 2012. Le jugement a été prononcé le 28 juin 2012 (peine : 2 ans d'emprisonnement)

FAITS & CHIFFRES

<p>161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION</p> <p>Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 126 d'entre elles :</p> <p>13 ont été acquittées, 64 condamnées (25 ont été transférées, 36 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.</p>	126	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
	36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	35	Les procédures sont en cours pour 35 accusés : 18 sont en procès et 17 sont en appel.
	34	33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.